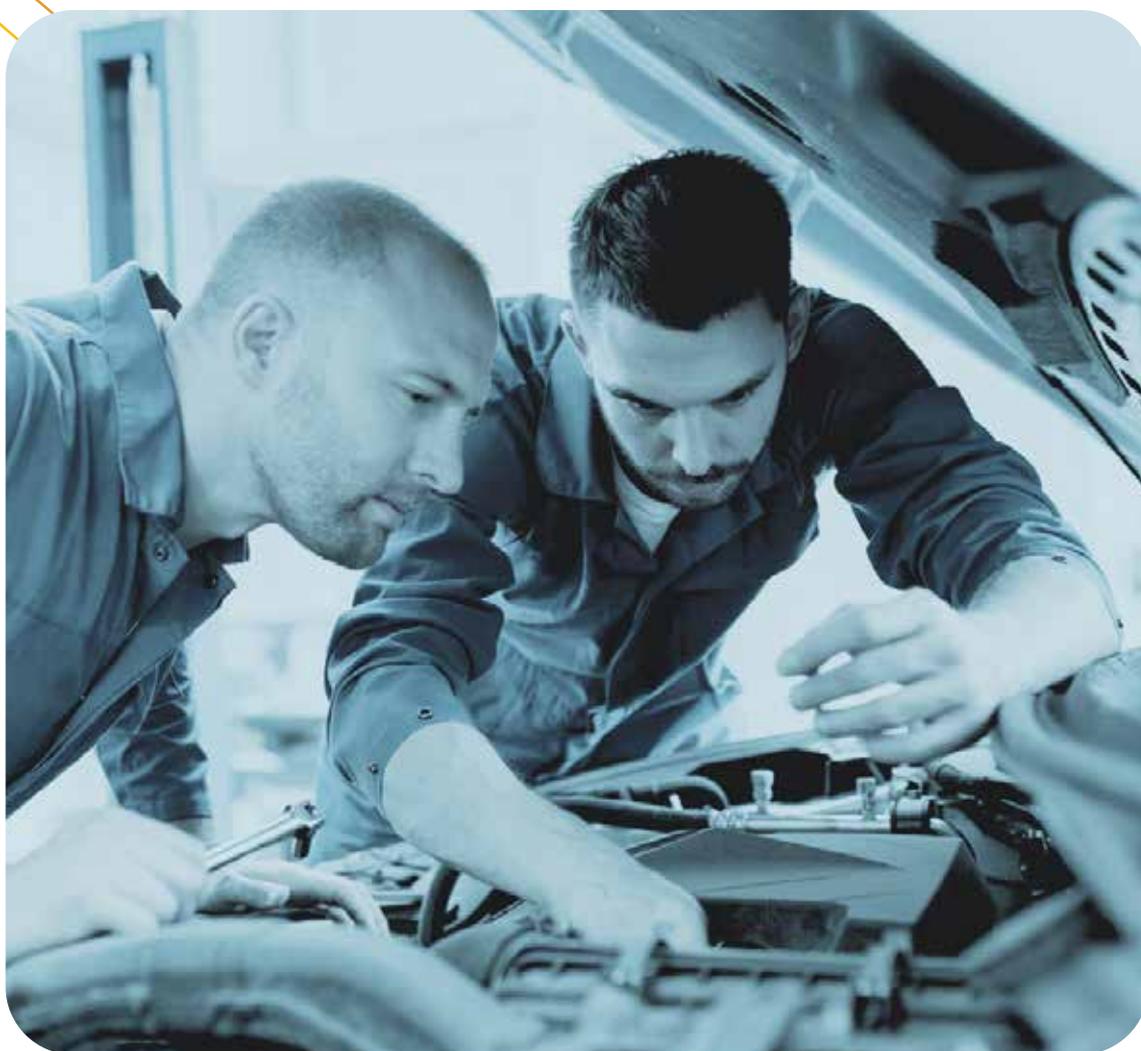
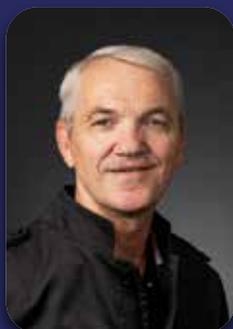


RAPPORT

ANNUEL 2019



ÉDITORIAL



Stéphane RIVIERE
Président

Année charnière pour la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle de septembre 2018 issue de la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, 2019 est une année particulièrement marquante pour l'histoire de l'ANFA.

Durant les trois premiers trimestres, l'ANFA a poursuivi son activité dans le cadre du mandat qui lui était octroyé par l'État pour le compte de l'OPCO Mobilités. Cette partie sera par conséquent intégrée par dévolution dans le rapport d'activité de l'OPCO Mobilités.

À compter de septembre 2019, l'ANFA se centre sur le déploiement de dispositifs relevant de la politique de formation du seul secteur des services de l'automobile alors que l'OPCO Mobilités poursuit son action sur la gestion des collectes dédiées à la formation continue et à l'apprentissage pour le compte de 22 branches, dont les services automobiles, et de la RATP. Désormais la branche s'appuiera sur l'ANFA et l'OPCO Mobilités pour animer sa politique de formation auprès de ses acteurs.

À cette occasion, les statuts de l'ANFA ont été révisés et adoptés par les partenaires sociaux du secteur par un accord dédié. Désormais sur la base de la Taxe fiscale, l'ANFA est chargée de :

- Animer l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche), et ainsi apporter une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de la branche,
- Proposer une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- Proposer et élaborer des certifications avec la Commission Paritaire Nationale,
- Participer à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Assurer la promotion des métiers,
- Développer l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et Associés.

2019 aura également été la première année complète de mise en exploitation du Campus des services de l'automobile et de la mobilité de Guyancourt. Véritable lieu de réflexion, d'expérimentation et de démonstration des nouveaux usages et des innovations, le Campus des services de l'automobile et de la mobilité se donne pour objectif de former aujourd'hui des jeunes, grâce aux trois CFA présents, et des salariés, grâce au GNFA, aux enjeux de demain. Le Campus des services de l'automobile et de la mobilité de Guyancourt est la vitrine par excellence de promotion de nos métiers, résolument tournés vers l'avenir.

Stéphane RIVIERE
Président

Bernard GUYOT
Vice-Président



SOMMAIRE

DE LA FORMATION INITIALE À LA FORMATION CONTINUE, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE p. 4

Mandats et organisation de l'ANFA pour mettre en œuvre,
développer et harmoniser les dispositifs de formation p. 4

Mener des partenariats, de l'échelon européen à l'échelon régional p. 6

FOCUS SUR... LA GPEC DE BRANCHE p. 7

FOCUS SUR... L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE p. 8

RENOUVELER LA POPULATION ACTIVE ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE FORMATION INITIALE p. 10

Promouvoir les métiers et les formations p. 10

Structurer et mettre en œuvre l'offre de certification p. 12

Accompagner les opérateurs de formation p. 15

DÉVELOPPER ET ADAPTER LES COMPÉTENCES DE LA POPULATION ACTIVE DE LA BRANCHE p. 17

Promouvoir et développer les dispositifs de formation continue p. 17

DE LA FORMATION INITIALE À LA FORMATION CONTINUE, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE



MANDATS ET ORGANISATION DE L'ANFA POUR METTRE EN ŒUVRE, DÉVELOPPER ET HARMONISER LES DISPOSITIFS DE FORMATION

L'ANFA, association mandatée par l'État et les partenaires sociaux de la branche

Les partenaires sociaux de la branche donnent mandat à l'ANFA pour mettre en œuvre et décliner, sous leur contrôle, la politique de formation de la branche centrée sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés. Inscrites dans la convention collective, les missions de l'ANFA sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la politique nationale de formation de la branche.
- Développer et harmoniser les dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional.
- Mettre en œuvre le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Association loi 1901 et fonds d'assurance formation, l'ANFA a été également agréée par l'État en tant qu'OPCA et OCTA jusqu'au 31 mars 2019 puis sous mandat de gestion de l'OPCO Mobilité jusqu'au 31 août 2019.

L'ANFA était chargée de :

- Gérer les fonds de la formation continue, au titre de la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Ministère du Travail.
- Collecter la taxe d'apprentissage, l'affecter, et prendre part au développement qualitatif de l'apprentissage, conformément à l'habilitation à collecter cette taxe délivrée par le Ministère du travail via l'arrêté ministériel du 23 novembre 2015.

Enfin, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale, au titre de l'article 1609 du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.

L'organisation

Les instances de gouvernance de l'ANFA sont de nature paritaire. Ainsi, siègent au conseil de gestion et dans les sections paritaires (dont l'existence a pris fin avec l'adoption des nouveaux statuts) les organisations représentatives de salariés et d'employeurs. Ces instances sont en lien direct avec les équipes de l'ANFA, l'ensemble agissant conformément aux orientations données par la Commission paritaire nationale (CPN).

Le conseil de gestion paritaire

En 2019, les organisations suivantes étaient représentées au sein du conseil de gestion :

Organisations patronales

- Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)
- Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNA)
- Alliance des Services aux Véhicules (ASAV)

Organisations salariales

- Fédération Confédérée FO de la Métallurgie
- Fédération de la Métallurgie/CFE-CGC
- Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie/CFDT
- Fédération des Travailleurs de la Métallurgie/CGT
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires

Le conseil de gestion s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2019.

À l'occasion de la tenue de ces instances et en lien avec l'évolution législative ou réglementaire, sur proposition de la direction de l'ANFA, les membres du conseil se sont notamment prononcés sur les points suivants :

- L'élection du nouveau bureau, pour une durée de deux ans, dans le cadre des dispositions statutaires qui étaient en vigueur à la date du 26 février 2019 (8 postes).
- Le mandat confié au Président ainsi qu'au 1er Vice-Président pour la signature, au nom de l'Association, de la convention de mandat de gestion entre l'OPCO Mobilités et l'ANFA (séance du 26 février).
- La validation du commissaire aux comptes proposé pour l'apport partiel d'actifs à venir au profit de l'OPCO Mobilités (séance du 21 mai).
- L'approbation des comptes de l'année 2018 ainsi que la nomination du nouveau Délégué Général de l'ANFA (séance du 26 juin).
- L'approbation du traité définitif d'apport partiel d'actifs de l'ANFA au profit de l'OPCO Mobilités (séance du 28 août).
- L'approbation des nouveaux statuts de l'association, en raison du transfert de l'ancienne activité d'OPCA de l'ANFA à l'OPCO Mobilités et en application de la loi du 5 septembre 2018 (séance du 22 octobre). La composition du conseil de gestion est ainsi ramenée de 30 à 20 sièges tandis que le bureau ne comporte plus que 6 postes, 2 fonctions de vice-présidents ayant été supprimées.
- L'adoption du projet de budget pour l'exercice 2020 ainsi que l'approbation du projet d'internalisation des fonctions supports, dans la perspective de la dissolution de l'Association de Services pour la Formation Automobile (séance du 16 décembre).



● Actualiser les qualifications du répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA)

L'ANFA apporte un appui technique et méthodologique à la Commission paritaire nationale (CPN) pour actualiser les qualifications de la branche des services de l'automobile.

Pour ce faire, l'ANFA réunit des **groupes techniques paritaires (GTP)**, par domaine référencé au **répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA)**. Chaque GTP est composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et salariales et se rassemble annuellement ou bi annuellement.

Les GTP ont pour finalité d'analyser les évolutions des secteurs professionnels et de proposer à la CPN la création ou l'adaptation des fiches de qualification et des CQP à partir de la feuille de route des partenaires sociaux.

En 2019, 11 GTP ont été réunis dans les domaines suivants : Vente et maintenance motocycles, Véhicules anciens et historiques (Entretien et réparation des automobiles, Carrosserie-peinture), Services multimarques de l'après-vente automobile (Entretien et réparation des automobiles), Préparation-rénovation des véhicules, Maintenance véhicules légers (Entretien et réparation des automobiles), Location courte durée, Vente et maintenance cycles, Écoles de conduite, Station-service, Démontage-recyclage, Vente d'automobiles.

En 2019, **6 fiches de qualification** ont été créées :

- **Deux fiches de qualification du domaine d'activité Véhicules anciens et historiques :**
 - « Technicien expert réparateur de véhicules anciens et historiques »
 - « Tôlier expert véhicules anciens et historiques »
- **Quatre fiches de qualification du domaine d'activité Entretien et réparation des automobiles, spécialité Services multimarques de l'après-vente automobile :**
 - « Mécanicien des services multimarques de l'après-vente automobile »
 - « Technicien des services multimarques de l'après-vente automobile »
 - « Technicien expert des services multimarques de l'après-vente automobile »
 - « Chef d'équipe atelier / chef d'équipe après-vente / chef d'équipe vente des services multimarques de l'après-vente automobile »

MENER DES PARTENARIATS, DE L'ÉCHELON EUROPÉEN À L'ÉCHELON RÉGIONAL

● La mobilité à visée certificative au sein du réseau NETINVET

En tant que membre de l'association NETINVET rassemblant des organismes professionnels et plus de 100 établissements de formations européens, l'ANFA a impulsé et accompagné des échanges d'apprenants dans le domaine de la maintenance des véhicules industriels. Ces échanges ont pu aboutir à des actions de mobilité à visée certificative. Ces actions ont permis aux participants de capitaliser les compétences acquises pendant leur période de mobilité à l'étranger en vue de l'obtention de leur certification. Plusieurs apprenants français ont ainsi validé des unités certificatives de leur certificat de qualification professionnelle (CQP) dans le cadre d'une période de mobilité en Allemagne.

● La mise en œuvre de partenariats à l'échelon régional

Chargées de décliner la politique de branche, les délégations régionales travaillent en concertation avec les principaux acteurs territoriaux, sur les sujets de formation initiale et continue : Conseils régionaux, DIRECCTE, rectorats, organismes consulaires, Pôle emploi, CARIF-OREF, missions locales, réseaux d'information et d'orientation.

En 2019, les délégations régionales de l'ANFA ont ainsi été amenées à :

- Négocier, mettre en place et animer des actions au plan régional,
- Participer à des groupes de travail académiques,
- Collaborer avec les Missions locales et CARIF OREF.



FOCUS SUR...

LA GPEC DE BRANCHE

FAIRE FACE AUX MUTATIONS DES EMPLOIS : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES SERVICES AUTOMOBILES

Appuyée par la branche, l'ANFA développe autour d'un consortium un projet labellisé par l'État « Programme d'Investissement d'Avenir ». Celui-ci vise à mettre en œuvre une politique de formation et d'accompagnement GPEC qui assiste les professionnels dans l'acquisition des compétences indispensables à la bonne gestion des mutations numériques du secteur.



● Le projet et ses enjeux

Numérisation du marketing, Emergency-call, véhicules connectés et à terme autonomes, dessinent des modes de numérisation de l'automobile et de la mobilité qui s'inscrivent au cœur de la conception du produit automobile et de l'expérience des clients :

- Commercialement, les « parcours client » changent profondément, le métier de vendeur évolue avec l'arrivée des réseaux sociaux, des big DATAs et outils numériques de vente.
- Concernant la maintenance et la réparation des véhicules, l'intégration progressive des TIC dans les véhicules modifie le rapport des professionnels à la réparation, à la maintenance et avec l'automobiliste.
- En termes de marketing, les informations collectées à distance par les outils des constructeurs, ou par le biais de dispositifs développés par des start-ups ou des équipementiers et diffusés par des professionnels de l'après-vente, viennent enrichir les CRM et renforcer la relation client.

Le projet est structuré autour de trois axes :

- 1/ La réalisation d'études permettant d'identifier les impacts du numérique sur les métiers et les compétences de la branche des services de l'automobile.
- 2/ La conception d'actions de formation initiale et continues pour répondre à ces évolutions.
- 3/ L'expérimentation de ces actions de formation.

Les 24 partenaires du consortium (établissements de formation, industriels et entreprises des services de l'automobile) se réunissent au sein de comités de chantier par grands domaines d'activités pour accompagner la réalisation de ces travaux.

● Les réalisations 2019

Production des études suivantes :

- Numérisation du commerce du véhicule d'occasion
- Outils du garage connecté
- Numérisation du marketing de l'après-vente

Conception des actions de formation suivantes :

- Le voyage de la donnée, les enjeux de la Big Data
- Socle Informatique
- Environnement multimédia et services connectés
- Le RGPD
- Mise en main VI
- Gestion des données VI

PERSPECTIVES 2020

Trois études à venir :

Commercialisation et services associés VI
Bus et cars connectés
Véhicules autonomes

Développement des formations sur les thématiques suivantes :

Mise en valeur d'un véhicule sur le web
Marketing connecté
Usages des outils du garage connecté
Usages des outils du commerce numérique
vente VN/VO

Expérimentation des actions de formation réalisées en 2019

FOCUS SUR...

L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE LA BRANCHE

Toutes les publications de l'Observatoire sont consultables sur le site anfa-auto.fr/observatoire

● La mission de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile apporte, à travers ses **études**, des éléments de réflexion aux acteurs de la branche. Ces éléments permettent de réfléchir à de **nouvelles opportunités de développement et à impulser les politiques de formation nécessaires face aux mutations** socio-économiques. Ils permettent également d'anticiper l'impact de ces évolutions sur les métiers exercés ou en devenir et favoriser l'adaptation permanente des qualifications et des certifications.

● Les travaux 2019

Contribuer à la connaissance de la branche

- Réaliser le rapport des données sociales de la branche
- Produire le baromètre trimestriel de l'emploi
- Élaborer des états des lieux sur les différents secteurs d'activité. L'Observatoire présente à chaque groupe technique paritaire (GTP) une actualité sur l'activité des secteurs concernés et des données spécifiques emploi-formation.

Études sectorielles :

- Les parcs de stationnement • Autofocus n°76
- Le commerce et la réparation du deux-roues motorisé • Autofocus n°79
- La maintenance de véhicule particulier • Autofocus n°80
- Les services multimarques de l'après-vente automobile • Autofocus n°82

Analyser et anticiper l'impact des évolutions économiques, technologiques, réglementaires et démographiques sur l'emploi, les métiers et les besoins en formation

- Étude sur l'analyse de l'évolution des effectifs en formations et enquêtes de suivi de l'insertion • Autofocus n°78
Ces études portent sur l'ensemble des jeunes formés aux métiers de l'automobile, du camion, du cycle et du motorcycle : les apprentis, les lycéens, les jeunes formés en CQP. Ces études portent également sur le suivi des personnes ayant réalisé un CQP dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi (POEC).
- Études sur les usages de l'alternance • Autofocus n°77
Cette publication inédite restitue les pratiques et usages de l'alternance dans les entreprises de la branche des services de l'automobile.
- Analyse de l'insertion professionnelle après un CQP • Autofocus n°81
Cette enquête étudie la situation professionnelle (poste, emploi, rémunération) des jeunes formés avec un certificat de qualification professionnelle de la branche des services de l'automobile.





Études à l'échelon régional :

- **Régioscope** : avec une édition nationale et 13 éditions régionales, ces documents présentent les chiffres-clés de la branche en matière d'activité, d'emploi et de formation.
- **Diagnostics prospectifs régionaux** : à partir de 50 indicateurs statistiques, couvrant l'ensemble des champs de l'emploi, du marché et de la formation, ces analyses régionales permettent de construire une connaissance fine des problématiques emploi-formation sur chacun des territoires.

Études prospectives sur la digitalisation des métiers, réalisées dans la cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignation, visant à accompagner les professionnels confrontés à ces nouvelles pratiques et élaborer des programmes de formation dédiés à ces technologies :

- État des lieux du garage connecté
- Étude sur l'usage des outils connectés
- Étude sur la numérisation du marketing et de la commercialisation de l'après-vente automobile

PERSPECTIVES 2020

- Réaliser une enquête sur les pratiques de recrutement dans la branche des services de l'automobile ainsi qu'une analyse qualitative des dysfonctionnements du marché du travail et les difficultés de recrutement.
- Réaliser une étude prospective des besoins en qualification pour les entreprises du commerce et de la réparation automobile, qui comprend :
 - l'analyse de l'impact du développement du véhicule électrique sur l'emploi dans la branche
 - ainsi que l'évaluation des variables pouvant influencer l'évolution des courbes d'emploi, dont l'impact de la crise sanitaire
 - et la production de scénarios d'évolution permettant de décrire le champs des possibles à l'horizon 2030.
- Réaliser le portrait sectoriel du commerce et de la réparation de cycle.
- Réaliser le suivi des dysfonctionnements du marché du travail par une analyse algorithmique des offres d'emploi émises par les entreprises de la branche. Étude réalisée dans le cadre d'un Plan d'Investissement Compétences (PIC).
- Réaliser une étude sur les conditions de vie des apprentis.
- Réaliser une étude sur l'insertion professionnelle des jeunes à la suite d'un CQP.

RENOUVELER LA POPULATION ACTIVE ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE FORMATION INITIALE



L'ANFA contribue au développement d'une formation qualitative des jeunes grâce à la promotion des métiers des services de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo, à l'accompagnement des établissements de formation et à l'adaptation permanente des certifications aux réalités de ces métiers.

Parmi les salariés de la branche :

11,7 %

ont de 16 à 24 ans

7,8 %

sont des alternants

62 800

jeunes en formation initiale dans les métiers **spécifiques de la branche**

(données 2019-2020)

31 000

lycéens

28 000

apprentis

3 800

alternants en contrat de professionnalisation.

PROMOUVOIR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

La promotion des métiers des services de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo, et des formations qui leur sont dédiées, est une mission historique de l'ANFA. Cette action de promotion cible l'ensemble des interlocuteurs : jeunes en orientation, parents d'élèves, prescripteurs (conseillers d'orientation, missions locales, etc.). La stratégie mise en œuvre est multicanale : sites web, réseaux sociaux, événementiel, salons et documentation. Le volet digital est de plus en plus accentué, correspondant à l'évolution des pratiques du premier public cible, les jeunes en phase d'orientation.

● Concevoir et diffuser des outils d'information et d'orientation

L'ANFA conçoit et produit des supports de présentation des métiers à destination des jeunes et des parents. Ces supports sont diffusés par les conseillers pédagogiques sur les salons et sont mis à disposition des prescripteurs de l'orientation et des établissements de formation partenaires.

Les livrets métiers présentent les principaux métiers par véhicule et par activité (commerce, maintenance, carrosserie-peinture) ainsi que les parcours de formation pour y accéder. Quant aux livrets régionaux, ils permettent d'orienter les jeunes vers l'organisme de formation le plus proche de chez eux.

Accroître la communication digitale

f metiersservicesauto

La communication digitale est le vecteur primordial pour toucher le public cible des jeunes en phase d'orientation. La fréquentation de la page Métiers Services Auto sur Facebook a poursuivi son augmentation, grâce à la multiplication des posts. Les publications sur la page Facebook associent des informations sur les métiers, la branche et les formations et des relais de communication des établissements. La communauté ne cesse de s'accroître, dépassant les 2500 followers.

Instagram Afin de suivre la tendance des pratiques des jeunes sur les réseaux sociaux, un compte Instagram **Métiers Services Auto** a été ouvert. Y sont publiés des posts privilégiant des visuels ainsi que des vidéos à fort potentiel attractif. La sponsoring de certaines publications permettant de démultiplier les vues.

YouTube La chaîne Youtube **Métiers Services Auto** continue d'être alimentée très régulièrement en vidéos produites en interne (vidéos métiers, reportages sur des événements, etc.). Les taux d'engagement sur certaines vidéos attestent du succès de ce média auprès de la communauté visée.

Développer un outil innovant : de nouveaux jeux pour le serious game « Les métiers des services auto »

Pour faire découvrir autrement les métiers des services de l'automobile et de la mobilité, l'ANFA a conçu une série de mini-jeux en réalité virtuelle proposant une expérience immersive.

Équipé d'un casque de réalité virtuelle et de manettes, **l'utilisateur découvre et expérimente de façon ludique les métiers de la maintenance et de la réparation**. Des décors à 360° et un univers sonore recréent au plus près les conditions de travail réelles.

En 2019, de nouveaux jeux ont été créés, permettant d'étendre le serious game aux quatre véhicules (auto, camion, moto, vélo). Vérifier des plaquettes de frein, changer un cadre de vélo ou la route d'une moto... **Le joueur entre la peau d'un mécanicien, d'un technicien ou d'un carrossier-peintre** et doit effectuer ces réparations dans un temps limité.

Le gameplay du jeu a été entièrement révisé, permettant une prise en main plus simple et rapide pour les joueurs. Déployé sur les salons, lors de journées portes ouvertes d'établissements ou pour des démonstrations spécifiques, ce serious game rencontre un vif succès. **Il allie découverte ludique et pédagogique grâce à un travail soigné des gestes métiers.**

Faire connaître les métiers sur le terrain

Le travail de terrain est capital pour aller à la rencontre des jeunes.

Les **forums**, les **salons de l'orientation** ou encore les compétitions telles que les **Olympiades des métiers**, sont autant d'occasions de faire connaître les métiers et les dispositifs de la branche. Ils sont axés sur les démonstrations et la pratique des métiers. L'ANFA participe ainsi à plus de 100 événements partout en France.

La quatrième édition de la **Semaine des services de l'automobile et de la mobilité (SSAM)** a été un franc succès : **174 établissements** se sont mobilisés pour proposer **544 événements** et ainsi attirer près de 60000 visiteurs (dont près de 70% de jeunes, parents et prescripteurs).



La Semaine des Services de l'Automobile et la Mobilité est désormais un événement inscrit dans les agendas de la promotion des métiers. Cette quatrième édition a connu une nouveauté avec **la création d'un spot TV diffusé à la télévision**. Le plan média était ainsi global, alliant radio, TV, replay et réseaux sociaux.

La fréquentation du site internet a augmenté de +33% avec **160400 visiteurs**.

La mise en œuvre d'une **action de community management** sur Facebook et la multiplication des posts a conduit à une augmentation spectaculaire du nombre de vues (60000 soit **+614%**). Enfin, un partenariat avec MinuteBuzz a permis le tournage et la diffusion d'une vidéo avec Youtubeur - vidéo qui a été **vue 245645 fois**.

PERSPECTIVES 2020

- Poursuivre le développement de la communication digitale, pendant la SSAM et en dehors (renforcer le community management, mettre en place des partenariats avec des Youtubeurs)
- Renouveler les sites internet de promotion des métiers en modernisant leur aspect graphique comme leur ergonomie :
metiers-services-auto.com
semaine-services-auto.com
campus-services-auto.fr
- Remettre à plat la stratégie globale de promotion des métiers (articulation digital/print/event)

STRUCTURER ET METTRE EN ŒUVRE L'OFFRE DE CERTIFICATION

Créer et rénover l'offre de certification

L'ANFA veille à l'actualisation de l'offre présente au sein du Répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA).

Les diplômes et titres à finalité professionnelle

L'ANFA participe aux travaux de rénovation des diplômes et titres professionnels, en appui aux différents Ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Intérieur, Travail).

En 2019, l'ANFA a contribué à différents travaux :

- Rénovation du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) en lien avec les partenaires sociaux et le Ministère de l'Intérieur (Direction de la Sécurité Routière) en vue de le transformer en certification de niveau 6 (ex-niveau II).
- Révision des titres professionnels : Peintre en carrosserie et Carrossier réparateur.
- Rénovation de la licence Organisation et management des services de l'automobile (OMSA) en blocs de compétences, en lien avec les universités et les IUT concernés.

Les certifications de la branche des services de l'automobile : certificats de qualification professionnelle (CQP) et titres à finalité professionnelle

Les CQP et les titres à finalité professionnelle sont des certifications de branche, créées et délivrées par les partenaires sociaux des services de l'automobile. Depuis 2015, le dispositif d'accès aux CQP a fait l'objet d'une rénovation structurelle et les CQP sont désormais construits en blocs et unités de compétences, appelés BC/UC.

En 2019, les Certifications de Branche rénovées ou créées sont au nombre de 51 (47 rénovations et 4 créations) dont 50 CQP et 1 titre à finalité professionnelle.

Elles concernent les domaines d'activité du RNQSA suivants :

Carrosserie-Peinture	7 CQP
Contrôle technique	2 CQP
Démontage recyclage	1 CQP
Dépannage remorquage	2 CQP
Location	1 CQP
Maintenance cycles	1 Titre à finalité professionnelle
Maintenance motocycles	3 CQP
Maintenance pneumatique	2 CQP
Maintenance vitrage	4 CQP
Maintenance VL	7 CQP
Maintenance VUI	2 CQP
Parking	2 CQP
SMAVA	4 CQP
Vente de véhicules (VL VUI moto)	11 CQP
Vente PRA	2 CQP

Procéder à l'enregistrement des certifications de la Branche au RNCP

En 2019, l'ANFA a procédé à l'enregistrement au RNCP de 12 certifications de la branche des services de l'automobile auprès de France Compétences, dont 10 CQP et 2 titres à finalité professionnelle dans les domaines suivants :

Vitrage	2 CQP
Maintenance cycles	2 Titres à finalité professionnelle
Contrôle technique	1 CQP
Maintenance VL	4 CQP
Maintenance VUI	1 CQP
Vente automobile	1 CQP
Démontage recyclage	1 CQP

● Accompagner la mise en œuvre des certificats de qualification professionnelle (CQP)

L'ANFA accompagne les établissements dans le déploiement des CQP, afin de garantir l'homogénéité des conditions d'évaluation des candidats et la qualité des formations dispensées. Pour ce faire, des réunions d'échanges et d'harmonisation des pratiques sont organisées.

Compte tenu de l'impact de la rénovation des référentiels CQP sur les modalités d'évaluation, un plan d'action d'accompagnement des organismes de formation a été construit depuis 2016.

En 2019, quatre journées d'échanges et de travail ont été organisées avec les organismes de formation habilités mettant en œuvre les CQP dans les domaines de la maintenance véhicules utilitaires et industriels, du contrôle technique et de la vente automobile. Ces journées ont permis de partager avec les organismes de formation habilités autour des actualités des domaines.

● Accompagner la mise en œuvre des formations de l'enseignement supérieur de la branche

L'ANFA participe au suivi pédagogique des formations de l'enseignement supérieur en collaboration avec les universités et les écoles partenaires. Elle est associée aux recrutements de jeunes, aux soutenances des projets tuteurés et des mémoires. Suivant les formations, elle participe également aux commissions formations ou aux conseils de perfectionnement.

Formation d'ingénieur spécialité Mécatronique, parcours Ingénierie des process d'assistance aux véhicules : l'ANFA est membre du conseil d'administration de l'Association pour les Formations d'Ingénieurs des Services de l'Automobile (AFISA) et en assure le suivi administratif.

En 2019, la promotion sortante compte neuf diplômés dont trois avec les félicitations du jury et six diplômés sous réserve d'obtention d'un niveau B2 TOEIC en anglais sur une promotion de 17 étudiants. La 12^e promotion basée sur le Campus des services de l'automobile à Guyancourt en 2019 rassemble, quant à elle, 14 étudiants.

Licence professionnelle Organisation et management des services de l'automobile (OMSA) : l'ANFA est mandatée par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des services de l'automobile pour la mise en œuvre de licences professionnelles dans le secteur. Dans ce cadre, elle a accompagné le développement d'un nouveau site pour la licence

professionnelle Organisation et Management des Services de l'Automobile (OMSA) sur le Campus des services de l'automobile de Guyancourt en partenariat avec le GARAC et l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Une première promotion a ouvert à la rentrée de septembre 2019. En 2019, sur l'ensemble du territoire, ce sont 109 étudiants qui ont suivi le parcours en licence OMSA, et on dénombre, depuis 2004, 920 jeunes diplômés.

Pour le BADGE de l'ESSCA en partenariat avec le GNFA, l'ANFA est membre du conseil de perfectionnement. En 2019, une promotion de sept étudiants a démarré la formation sur le site de Boulogne-Billancourt.

L'ANFA participe aux jurys d'examen de l'ESCRA et de l'ISCAM au Mans :

- **Commercial en automobile de l'ESCRA de niveau IV :** en 2019, 26 étudiants ont été diplômés sur 27 présentés, soit 96 % de réussite.
- **Gestionnaire d'Unité commerciale spécialisée automobile de l'ESCRA de niveau III :** en 2019, 68 étudiants ont été diplômés sur 73 présentés, soit un taux de réussite de 93 %.
- **Manager Commercial de la distribution automobile de l'ISCAM de niveau I :** en 2019, 17 étudiants ont été diplômés sur 22 présentés, soit 77 % de réussite.

● Organiser territorialement l'offre de certification et accompagner sa mise en œuvre

Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des entreprises, les délégations régionales de l'ANFA conduisent un travail permanent de réflexion sur l'accompagnement qualitatif de **l'appareil de formation**.

Les délégations s'appuient sur les **synthèses régionales** portant sur les principaux indicateurs de l'emploi et de la formation réalisées par l'Observatoire, les besoins des entreprises de leur territoire et la connaissance des établissements de formation préparant aux métiers de la branche.

L'objectif est de **disposer d'une offre de formation en adéquation avec les besoins des professionnels en volume, en niveau d'expertise et en localisation** : une offre qui réponde aux besoins de qualification des entreprises, au renouvellement de la population et à l'évolution des métiers. Les délégations doivent s'assurer de la réunion de l'ensemble de ces critères, veiller à la qualité des formations dispensées et à une couverture géographique cohérente et adaptée.

Habilitier les organismes de formation aux CQP

En tant que certificateur, l'ANFA délivre aux organismes de formation souhaitant préparer aux certifications de la branche (Certificats de Qualification Professionnelle et Titres à finalité professionnelle) une habilitation, valable trois ans. Au terme de cette période, et sous réserve des résultats d'un suivi et d'un bilan établi par l'ANFA, la demande de renouvellement peut être accordée pour quatre ans.

En 2019, 130 dossiers de demande d'habilitation ont été étudiés et 120 acceptés à la suite des 15 commissions d'habilitation qui se sont déroulées tout au long de l'année.

71 organismes de formation (OF) ont été habilités en 2019 selon la répartition régionale suivante :

Auvergne-Rhône-Alpes	10 OF
Nouvelle-Aquitaine	9 OF
Bretagne	9 OF
Île-de-France	9 OF
Hauts-de-France	8 OF
Normandie Centre - Val de Loire	6 OF
Occitanie	6 OF
PACA	5 OF
Grand Est	4 OF
Bourgogne-Franche-Comté	4 OF
DOM-TOM	1 OF

26 diagnostics de faisabilité ont été réalisés pour de nouveaux organismes de formation souhaitant mettre en place un CQP dans les domaines de la maintenance VL, VUI, motocycles, carrosserie peinture, Contrôle technique, dépannage remorquage, préparation rénovation des véhicules, pièces de rechange et accessoires.

Fin 2019, on comptabilise 127 organismes de formation habilités sur l'ensemble de la France dont 43 appartenant au Réseau des CFA pilotes.

En 2019, la majorité des dossiers traités (44%) concerne la carrosserie peinture, 11% la vente de véhicules, 15% la maintenance automobile, 8% les écoles de conduite, 12% le cycle, 7% la maintenance VUI.

Les CQP pour lesquels les organismes de formation sollicitent le plus une habilitation sont les suivants : Technicien expert après-vente automobile (TEAVA), Carrossier-peintre (CP), Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite (RUESRC), Technicien électricien électronicien automobile (TEEA), Opérateur service rapide (OSR), Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels (TEAVVUI), Peintre confirmé (PC), Mécanicien spécialiste automobile (MSA), Conseiller de vente confirmé pièces de rechange et accessoires (CVCPPRA), Vendeur automobile confirmé (VAC).

SOFIA est une application web développée en interne par l'ANFA qui permet aux organisations de formation :

- de déposer une demande d'habilitation ou de renouvellement d'habilitation (CQP et Titres),
- de suivre l'avancement du traitement de leur dossier,
- de gérer les actions de formation liées aux habilitations : inscription des candidats et constitution de leurs dossiers,
- d'administrer les examens : saisie des résultats aux évaluations des blocs de compétences de la certification visée et organisation du jury final.

SOFIA gère aussi la formation de formateurs en permettant aux établissements de formation de visualiser les fiches du catalogue de formation et de saisir les besoins en formation des équipes pédagogiques. En interne, l'outil permet :

- de planifier des formations via les relations avec les partenaires de la formation de formateurs,
- de gérer les inscriptions aux formations et d'envoyer les invitations aux établissements de formation.
- de gérer les présences aux formations et les budgets de formation.

SOFIA permet également d'organiser un suivi des effectifs en formation et des résultats aux examens. En comptabilisant le nombre de jeunes en formation selon plusieurs critères (par certification, mode de formation, sexe et région), SOFIA permet de réaliser une analyse de la structure de l'appareil de formation et de son évolution.

Organiser les examens et les jurys paritaires CQP

L'ANFA, en collaboration avec les organismes de formation, pilote l'organisation des examens, de la production d'études de cas à la correction, en passant par leur diffusion. L'ANFA gère également les jurys paritaires : réunions de coordination avec les partenaires sociaux, constitution et planification des jurys.

Pour les examens CQP en alternance (jeunes), le bilan quantitatif des sessions 2019 s'établit ainsi :

- 295 examens CQP réalisés, soit 496 jours de jury
- 2 741 candidats présentés,
- 2 361 candidats reçus,

soit 86% de réussite aux examens CQP préparés en alternance.

En 2019, afin d'accompagner les jurys dans leurs responsabilités face aux évolutions des règles d'attribution des CQP, se sont déroulées deux sessions de formation dédiées aux jurys paritaires CQP qui ont permis de former 19 membres de jurys patronaux et salariaux.

ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS DE FORMATION

L'ANFA accompagne, dans le cadre d'appels à projets et candidatures nationaux, les organismes de formation dans l'ensemble de leur projet d'établissement, tant sur leurs problématiques pédagogiques et sociales que de développement.

● Contribuer au financement des établissements de formation du secteur automobile

L'ANFA prend part aux projets d'établissements, proposant notamment des affectations budgétaires.

Ces dernières s'inscrivent dans une **politique structurée** : il s'agit d'accompagner les établissements et de répondre aux besoins exprimés par les entreprises, en apportant une **vision globale des enjeux emploi-formation d'un territoire**.

2019 est la dernière année durant laquelle les affectations ont été décidées sur la base des besoins recensés par les délégations régionales. Près de 27 millions étaient prévus au budget ; le montant réel des affectations figurera dans le bilan de l'OPCO Mobilités.

Au-delà de ces versements, l'ANFA a lancé fin 2019 un appel à projets pour soutenir des acquisitions en matériel et équipement 2020 visant l'amélioration qualitative du matériel et de l'équipement technique des établissements de formation ; appel auquel 267 établissements ont répondu.

● Accompagner le développement des compétences des enseignants et formateurs

En adéquation avec les évolutions sectorielles, technologiques, réglementaires et pédagogiques, l'ANFA conçoit l'offre de référence pour les équipes pédagogiques de la branche.

Formations de perfectionnement (à destination de tous les enseignants dans les lycées et les formateurs dans les CFA)

En 2019, 1876 formateurs et enseignants préparant à des certifications ont bénéficié de 242 actions de perfectionnement. Ces actions ont porté en majorité sur des formations techniques. Sept formations pédagogiques ont été également mises en œuvre.

L'offre de formations a été mise à jour avec 95 références (89 références techniques et scientifiques et 6 références pédagogiques). L'offre dédiée aux actions de formation à distance a été consolidée, permettant un accès en amont ou en aval de la formation.

L'ingénierie a essentiellement porté sur :

- Les formations technologiques avec sept créations, dont quatre formations à distance, et six mises à jour de kits de formation finalisées par des équipes de conception du GNFA.
- Une formation pédagogique « La conception et la réalisation des ressources numériques » a été conçue par l'Université de Lille afin d'être mise en œuvre dans le courant de l'année 2020.
- La conception d'une plateforme « Learning Management système » nommée F2F-D. Cette plateforme dédiée aux formateurs et enseignants permet le déploiement des formations, notamment des modules à distance ainsi que la mise à disposition de ressources.

Une journée de présentation de l'offre, auprès des établissements préparant aux diplômes et certificats des services de l'automobile, a par ailleurs été organisée dans la région Bourgogne Franche-Comté. Alliant temps pléniers et ateliers démonstratifs, cette journée a répondu à un double objectif : promouvoir l'offre de perfectionnement à destination des formateurs et échanger avec les directions des organismes de formation.

Un nouveau cycle de conférences techniques « L'automobile et les mobilités de demain » a débuté à l'automne 2019. Trois conférences techniques dédiées aux enseignants et formateurs ont été réalisées pour un total de 304 participants avec un taux de satisfaction de 98%.

● Professionnaliser les tuteurs et les maîtres d'apprentissage

En 2019, l'ANFA a accompagné **1336 tuteurs** et maîtres d'apprentissage (MA) (vs 916 en 2018), soit une augmentation de près de 45,85%.

Malgré un ralentissement des formations au tutorat CQP multimarques au second semestre dû à la scission ANFA / OPCO Mobilités qui nécessitait la redéfinition de règles administratives pour le financement de ces formations, 2019 constitue une année faste pour le tutorat.

A l'exception des formations MA grands comptes qui diminuent légèrement (-14,7%) et les formations MA multimarques qui restent stables, toutes les catégories de formation tutorat sont en évolution positive. Cette importante évolution est portée principalement par le développement des formations de tuteurs des écoles de vente CQP VAC réseaux et Groupes de Distribution des Services

Automobiles (près de +40%) et par la Charte Entreprise Formatrice (+175%), qui constitue près de 36% des effectifs formés.

Cela témoigne à la fois de l'effet mécanique de la reprise des recrutements des jeunes alternants dans le secteur, mais aussi de la volonté des entreprises de concourir à la fidélisation des jeunes alternants.

Au plan plus qualitatif, l'ensemble des actions ont donné lieu à des travaux de bilan avec les équipes de formateurs / consultants concernés. Des conceptions spécifiques ont été réalisées pour accompagner le développement des écoles de vente CQP VAC mises en œuvre par le GNFA.

● Animer les réseaux de CFA pilotes et associés

Pour promouvoir le renouvellement de la population active et soutenir l'amélioration permanente de l'appareil de formation initiale, l'ANFA **impulse, expérimente et formalise des pratiques pédagogiques innovantes au sein de ses réseaux de CFA pilotes et associés.**

Fin 2019, l'ANFA a lancé un appel à candidatures pour sélectionner les CFA pouvant bénéficier d'un partenariat privilégié avec l'ANFA. Selon des critères qualitatifs, 80 CFA (40 CFA pilotes et 40 CFA associés) ont été sélectionnés pour devenir membre des réseaux ANFA. Ces CFA bénéficieront d'un accompagnement (séminaires, groupe de travail, expérimentations, etc.) de 2020 à 2022. Ils représentent 20 620 alternants, soit 70% du total des effectifs de la branche des services de l'automobile.

PERSPECTIVES 2020

Les CFA pilotes et associés bénéficieront d'actions d'accompagnement en lien avec les thématiques suivantes :

- L'ingénierie et l'innovation pédagogique (avec un focus sur la formation à distance)
- La relation CFA-jeune-entreprise
- L'accompagnement social
- La mobilité européenne

Les CFA, membres des réseaux auront accès également à des appels à manifestation d'intérêt et des appels à projets qui leur seront exclusivement réservés. En 2020, un accent particulier sera mis sur l'impact de la réforme de la formation professionnelle et les pratiques pédagogiques des CFA pilotes et associés.

● Accompagner la mobilité européenne des apprenants

L'ANFA soutient les projets de mobilité à travers un accompagnement technique, pédagogique voire financier et impulse des actions. Elle s'implique ainsi en faveur des échanges de jeunes en formation initiale et des visites d'études d'enseignants et de professionnels.

En 2019, l'ANFA a initié, soutenu ou accompagné plus de 50 actions de mobilité européenne de CFA ou de lycées professionnels. Dans ce cadre, l'ANFA s'est engagée dans :

- L'animation du réseau des référents mobilité des CFA Pilotes
- La création d'outils pour faciliter la mobilité européenne :
 - La conception d'une action de professionnalisation s'adressant aux référents mobilité au sein d'un CFA (en coopération avec l'agence Erasmus+ et d'autres acteurs de la mobilité des alternants).
- Le domaine de l'enseignement supérieur, à travers les formations suivantes :
 - **Diplôme d'ingénieur spécialité mécatronique, parcours Ingénierie des Process d'Assistance aux Véhicules.** Les élèves ingénieurs ont bénéficié de deux conférences sur le thème des institutions européennes et des services de l'automobile en Europe, d'une visite d'étude en Allemagne et d'un accompagnement pour leur placement à l'étranger.
 - **Licence Organisation et Management des Services de l'Automobile :** les étudiants du parcours de formation dispensé par l'IUT2 de Grenoble, IUT de Bordeaux et l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée ont bénéficié de deux conférences consacrées aux services de l'automobile en Europe et d'un voyage d'étude (Espagne, Allemagne, Lituanie et Autriche).



DÉVELOPPER ET ADAPTER LES COMPÉTENCES DE LA POPULATION ACTIVE DE LA BRANCHE

Jusqu'au 31 août, l'ANFA a accompagné les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi dans leurs projets de formation et de gestion des compétences.



141 855 entreprises



414 505 salariés

PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE FORMATION CONTINUE

L'ANFA accompagne, de manière individualisée, les entreprises ainsi que les salariés et demandeurs d'emploi, dans leurs problématiques emploi-formation. Les équipes régionales œuvrent en ce sens au quotidien pour assurer un conseil de proximité sur l'ensemble des problématiques administratives, financières et compétences.

Le bilan complet de l'année 2019 figurera au bilan de l'OPCO Mobilités.

La charte entreprise formatrice

En 2019, le dispositif Charte confirme son développement et s'installe de manière plus conséquente. 15 nouvelles chartes sont contractualisées avec des entreprises (vs neuf en 2018) avec le concours de huit délégations (vs cinq en 2018). Outre les chartes 2019, des chartes initiées en 2018, et parfois certaines en 2017, se poursuivent.

Les projets Chartes ont permis à 479 managers et maîtres d'apprentissage / tuteurs opérationnels de bénéficier d'un accompagnement formatif et de produire les outils et démarches adaptés à leurs besoins et contextes.

Un séminaire regroupant les 50 conseillers pédagogiques et entreprise de l'ANFA s'est tenu en mars 2019, qui a permis d'échanger sur les caractéristiques des projets en cours.

Enfin, plusieurs réunions de capitalisation ont réuni les formateurs / consultants assurant les accompagnements afin de mutualiser les approches et outils développés et proposés aux entreprises.

Mettre en place des actions de formation et de certification collectives

L'ANFA favorise l'accès aux certifications par les voies de la formation tout au long de la vie. Elle construit l'offre de certification en ce sens et met en place des actions collectives.

À destination des salariés

Dans le prolongement des actions déployées en 2018, l'ANFA a accompagné en 2019 les entreprises dans la mise en œuvre de parcours de formation certifiants pour leurs salariés et les a conseillées dans la construction de plans de formation certifiants répondant à leurs besoins.

Ces actions de conseils et d'accompagnement concernent notamment les domaines suivants :

- Maintenance automobile
- Maintenance de véhicules utilitaires et industriels
- Vente de véhicules (automobile, utilitaires et industriels)
- Parcs de stationnement
- Location
- Vitrage

À destination des demandeurs d'emploi

Les actions de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) permettent aux demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences, le plus souvent de premier niveau, requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés au sein de la branche.

En 2019, les actions, menées avec le soutien financier du Plan d'Investissement Compétences (PIC) et en partenariat avec Pôle Emploi, ont permis d'engager 266 demandeurs d'emploi dans un parcours de formation visant un certificat de qualification professionnelle.

25 actions ont été déployées dans 17 organismes de formation différents sur l'ensemble des régions avec une grande diversité de CQP (9 CQP) :

- Mécanicien de Maintenance Automobile (MMA)
- Mécanicien Spécialiste Automobile (MSA)
- Mécanicien Maintenance VUI (MMVUI)
- Opérateur Maintenance Pneumatique VI (OMPVI)
- Opérateur Service Rapide (OSR)
- Mécanicien Cycles (MC)
- Peintre Spécialiste (PS)
- Contrôleur Technique VL (CT-VL)
- Dépanneur Remorqueur VL (DR-VL)

Pour mener à bien le recrutement, des réunions d'information ont été organisées en présence des délégations régionales de l'ANFA et des représentants de Pôle Emploi.

Un accompagnement de proximité a été réalisé par l'ANFA pour la mise en place du CQP CT-VL.

Une réunion d'information auprès des formateurs et responsables pédagogiques a été organisée afin de présenter le référentiel CQP et d'assurer la mise en main des grilles d'évaluation. Un accompagnement sur la mise en place des évaluations a été réalisé sur le lieu de la formation.

Afin de présenter les spécificités de chaque certification et d'accompagner les organismes de formation retenus à la suite des 2 appels à projet POEC dans la mise en œuvre opérationnelle de ces formations et évaluations, l'ANFA a animé une réunion d'information auprès des formateurs et responsables pédagogiques.



Organiser les jurys CQP formation continue et VAE

En 2019, 817 candidats au total ont été présentés sur les CQP formation continue (taux de réussite à 93%). Sur le dispositif VAE, toutes filières confondues, 18 candidats se sont présentés (16 admis soit 88,88% de réussite).

Incluses dans ces 18 candidats, deux actions de VAE collective d'entreprise sur les différents CQP de la filière maintenance vitrage pour 5 salariés et la filière station-service pour 10 salariés (100% de réussite pour les 2 filières) ont été finalisées sur 2019.



Offrir un service de proximité, accompagner les entreprises et financer les actions de formation

Jusqu'au 31 août 2019, les équipes des délégations régionales ont été au plus près des entreprises pour répondre à leurs problématiques. Elles ont accompagné les petites entreprises (TPE) comme les groupes de distribution, assurant un suivi individualisé pour :

- Renforcer les compétences des salariés,
- Financer les besoins en matière de formation,
- Développer l'alternance,
- Définir les formations les plus adaptées.

Autant d'enjeux pour lesquels l'ANFA a offert un accompagnement global, de l'appui financier à l'appui ressources humaines.

Les équipes régionales, en lien avec le siège de l'ANFA, ont également instruit les demandes de prises en charge (TPE notamment) et assuré le service de premier niveau : accueil téléphonique, conseil, orientation.

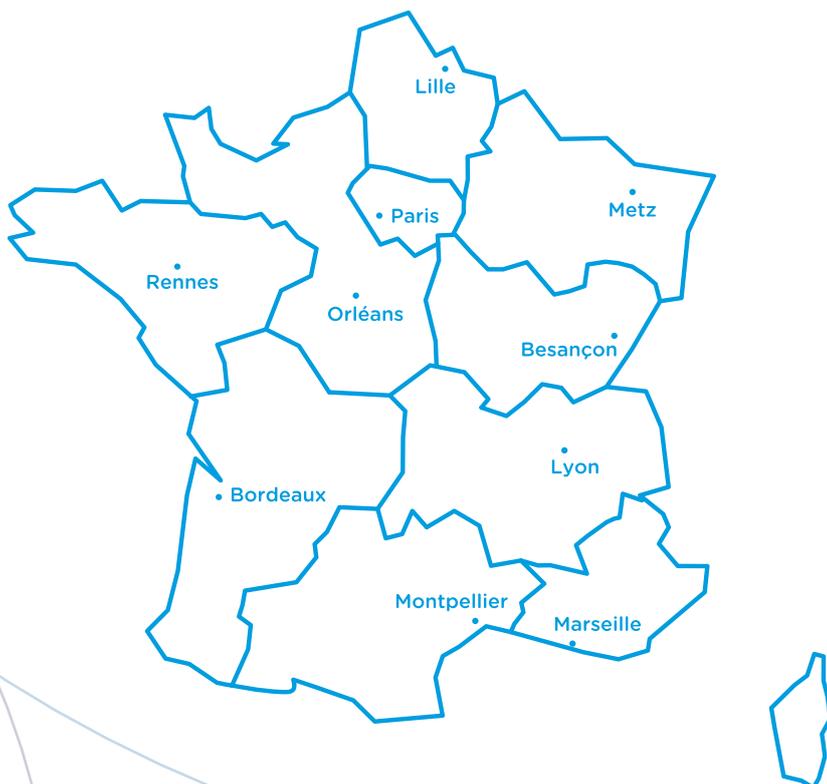
Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Dans le cadre de l'appel à projets « Diagnostics et accompagnements GPEC dans la branche des services de l'automobile 2018-2020 », en 2019 :

- 410 diagnostics ont été réalisés (297 pour les TPE et 113 pour les PE),
- 264 démarches d'accompagnement post diagnostic (203 pour les TPE et 61 pour les PE), permettant la mise en œuvre des préconisations issues des diagnostics.

Par ailleurs, une évaluation de l'axe 1 « Renforcer l'accompagnement des TPE/PME dans leur démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) » de l'EDEC 2016-2018 a été conduite par l'ANFA avec la DGEFP. Elle a montré une grande satisfaction des entreprises. Les diagnostics ont été jugés pertinents et les démarches d'accompagnement perçues comme favorisant la mise en œuvre effective des préconisations issues de ces mêmes diagnostics.

RAPPORT ANNUEL 2019



Siège de l'ANFA

01 41 14 16 18
anfa-auto.fr

Délégations régionales

Auvergne - Rhône-Alpes
04 72 01 43 93
lyon-clermont@anfa-auto.fr

Bourgogne - Franche-Comté
03 70 72 12 45
besancon@anfa-auto.fr

Bretagne, Pays de la Loire
02 22 74 14 80
rennes@anfa-auto.fr

Centre-Val de Loire, Normandie
02 18 84 23 63
orleans@anfa-auto.fr

Grand Est
03 55 35 10 70
metz@anfa-auto.fr

Hauts-de-France
03 62 93 02 68
carvin@anfa-auto.fr

Île-de-France
01 81 88 13 50
guyancourt@anfa-auto.fr

Nouvelle Aquitaine
05 56 85 44 66
bordeaux@anfa-auto.fr

Occitanie
04 34 17 08 22
montpellier@anfa-auto.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
04 86 76 15 70
marseille@anfa-auto.fr